



## **DÉCISION n°2020/01 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)**

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 1112-3, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé — article 183, instituant une Commission des Usagers (CDU) dans chaque établissement de santé

Vu l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016

Vu les articles R 1112-79 à R 1112-94 du Code de la Santé Publique, relatifs à la Commission des Usagers, modifiés par le décret n° 2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016

Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Charles Perrens en date du 17 janvier 2020 portant désignation des médiateurs médicaux à la CDU du Centre Hospitalier Charles Perrens

Vu le procès-verbal du Comité Technique d'Etablissement en date du 10 janvier 2019 portant désignation des représentants du CTE à la CDU du Centre Hospitalier Charles Perrens

Vu le procès-verbal de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique en date du 08 janvier 2020 portant désignation des représentants de la CSIRMT à la CDU du Centre Hospitalier Charles Perrens

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 27 novembre 2019 portant désignation des représentants d'usagers à la Commission Des Usagers du Centre Hospitalier Charles Perrens, pour une durée de trois ans

Vu le compte-rendu de la Commission des Usagers du Centre Hospitalier Charles Perrens en date du 22 janvier 2020 déclarant élus Présidente de la Commission, Madame Agnès AUBERT, représentante des Usagers, titulaire, et Vice-Présidente, Madame Hélène LABRUNIE, représentante du Directeur Général de l'établissement, titulaire

## LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup> : Composition nominative de la Commission Des Usagers du Centre Hospitalier Charles Perrens**

La liste nominative des membres de la Commission Des Usagers du Centre Hospitalier Charles Perrens est arrêtée ainsi qu'il suit :

#### Membres à voix délibérative

- Représentante du Directeur Général :
  - ◆ Madame **Hélène LABRUNIE**, Directrice Adjointe, Direction des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques, Vice-Présidente de la Commission Des Usagers
- Médiateurs médicaux (titulaire et suppléant) :
  - ◆ Madame le Docteur **Adeline TCHAMGOUE**, Praticien Hospitalier, titulaire
  - ◆ Monsieur le Docteur **Jean-Philippe CANO**, Praticien Hospitalier, suppléant
- Médiateurs non médicaux (titulaire et suppléante) :
  - ◆ Monsieur **Florent DE RICCARDIS**, Responsable Achats, Direction de la Logistique, des Achats, du Développement Durable, de la Culture et de la Communication, titulaire
  - ◆ Madame **Emilie DALLOT-COMONT**, Attachée d'Administration Hospitalière, Direction de la Logistique, des Achats, du Développement Durable, de la Culture et de la Communication, suppléante
- Représentants des Usagers (titulaires et suppléantes) :
  - ◆ Madame **Agnès AUBERT**, Association UNAFAM 33, titulaire, Présidente de la Commission des Usagers
  - ◆ Madame **Colette BIELLE**, Association ANDAR, titulaire
  - ◆ Monsieur **Jean-Luc POUTHIER**, Association UNAFAM 33, suppléant
  - ◆ Madame **Marie-Claire PIFFER**, Association UFC QUE CHOISIR 33, suppléante
- Représentants du Président de la Commission Médicale d'Etablissement :
  - ◆ Monsieur le Docteur **Jean-Philippe Ferrière**, Praticien Hospitalier, titulaire
  - ◆ Monsieur le Docteur **Florent Cochez**, Praticien Hospitalier, suppléant
- Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (titulaire et suppléante) :
  - ◆ Monsieur **Hervé GUIRAUD**, Infirmier, titulaire
  - ◆ Monsieur **Emmanuel POUET**, Infirmier, suppléant
- Représentantes du Comité Technique d'Etablissement (titulaire et suppléante) :
  - ◆ Madame **Christine CHAUVEAU**, syndicat FO, titulaire
  - ◆ Madame **Christelle GRABARSKI**, Syndicat FO, suppléante

### Membres à voix consultative

- ◆ Monsieur **Marc FLOREAN**, Directeur Adjoint, Direction des Soins
- ◆ Madame **Séverine FRANCOIS**, Ingénieure qualité, Direction des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques,
- ◆ Monsieur **Kévin ROSSINI**, Psychiatre, Pilote du processus droits des patients
- ◆ Madame **Audrey SIMEON-CASTANIER**, Attachée d'Administration Hospitalière, Direction des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques
- ◆ Monsieur **Antoine VIVIER**, Représentant personne qualifiée, Association RENOVATION

### **Article 2 : Secrétariat de la CDU**

Le secrétariat de la Commission Des Usagers est assuré par la Direction des Usagers, de la Qualité et de la Gestion des Risques.

### **Article 3 : Notifications**

La présente décision sera notifiée à :

- ◆ Chacun des membres de la CDU
- ◆ Monsieur le Docteur Jean-Philippe Ferrière, Président de la CME

La présente décision sera affichée dans l'établissement, mise en ligne sur le site internet et intranet du Centre Hospitalier Charles Perrens et transmise au Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

### **Article 4 : Voies et délais de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 28 janvier 2020

Le Directeur  
**Thierry BIAIS**

